

BPIFRANCE LANCE LE « PRÊT FLASH ELECTRIQUE » POUR SOUTENIR L'ÉLECTRIFICATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Paris, le 30 avril 2026 – Dans le contexte des tensions géopolitiques au Moyen-Orient mettant en avant la dépendance de l'économie française aux énergies fossiles importées, en particulier le pétrole et le gaz, le Gouvernement a annoncé le jeudi 23 avril un Plan d'Électrification visant à accélérer la consommation d'électricité et à sortir de l'usage des énergies fossiles.

Dans ce cadre et dans la continuité de ses actions en faveur de la transition écologique et énergétique des entreprises françaises, Bpifrance annonce le déploiement du « Prêt Flash Électrique », accessible dès ce vendredi 1^{er} mai sur [la plateforme dédiée](#).

Ce dispositif vise à accompagner **l'électrification des équipements et usages professionnels des très petites entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) jusqu'à 50 salariés**, notamment les entreprises artisanales et de proximité (boulangers, bouchers, garagistes, peintres, paysagistes, entreprises du bâtiment, maintenance, services etc...).

Les caractéristiques de ce prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine de son dirigeant, distribué sous un **canal 100% digital** avec une mise à disposition des fonds sous 7 jours, sont les suivantes :

- TPE et PME jusqu'à 50 salariés :
 - Créées il y a plus de trois ans et en capacité de fournir une documentation comptable couvrant une période d'activité de 24 mois minimum
 - Disposant d'un expert-comptable inscrit à l'Ordre¹ et d'un emprunt bancaire d'une durée de remboursement supérieure à 3 ans
- Montant compris entre 10 000 € et 75 000 €
- Durée modulable de 5 à 7 ans et avec un différé d'amortissement en capital de 9 mois à 2 ans
- Décaissement : 48h après signature du contrat de prêt
- Le prêt n'est assorti d'aucune sûreté personnelle ou réelle

Cette offre sera disponible ici : <https://flash.bpifrance.fr/electrique> dès le 1^{er} mai 2026

Par ailleurs, pour rappel, Bpifrance **accompagne l'électrification des entreprises françaises, notamment industrielles**, via un continuum complet de solutions, entre autres :

- Le **Diag Eco Flux**, mis en place avec l'Ademe, proposant un accompagnement personnalisé aux PME et ETI disposant d'un ou plusieurs sites (usine, restaurant, commerce alimentaire...) pour analyser les flux d'énergie, d'eau, de matière et déchets ;
- La **Garantie Électricité Renouvelable (GER)** permettant de garantir 80% de la rémunération négociée entre un acheteur industriel et un producteur d'électricité renouvelable dans le cadre de la contractualisation d'un Corporate Power Purchase Agreement (CPPA²) et en cas de défaillance de l'acheteur ;
- **Plusieurs types de Prêts Sans Garantie, allant de 10 000€ à 5 000 000€**, permettant de financer les investissements en faveur de la transition écologique et énergétique des TPE, PME et ETI de plus de 3 ans. Notamment, le **Prêt Vert** et le **Prêt Industrie Verte**.

¹ Dans le cadre du partenariat entre Bpifrance et l'Ordre des Experts Comptables, qui positionne l'expert-comptable, comme tiers de confiance

² Un CPPA est un contrat – généralement long terme – d'approvisionnement en électricité verte signé de gré à gré entre un producteur d'énergie renouvelable et une entreprise. Il constitue un outil puissant et innovant de décarbonation mais aussi un instrument de sécurisation et de couverture des coûts d'approvisionnement.



Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance, déclare : « Avec le Prêt Flash Électrique, Bpifrance accompagne concrètement les TPE et PME dans l'électrification de leurs équipements professionnels. C'est un levier essentiel pour réduire durablement leur facture énergétique et renforcer la souveraineté énergétique de notre tissu économique. Ce nouveau dispositif complète le panel de dispositifs existants pour accompagner l'électrification des entreprises françaises. »

Contacts presse

Sophie DULIBEAU

+33 6 03 84 70 66

sophie.dulibeau@bpifrance.fr

Sophie SANTANDREA

+33 7 88 09 28 17

sophie.santandrea@bpifrance.fr

Service presse

presse@bpifrance.fr

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis. Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - - Suivez-nous sur [LinkedIn](#) et sur X : @Bpifrance - @BpifrancePresse